

29 juin 1976 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A M. JACQUES CHIRAC, PREMIER MINISTRE, SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE D'URBANISME, PARIS, LE 29 JUIN 1976

MON CHER PREMIER MINISTRE, DES PROGRES INDENIABLES ONT ÉTÉ FAITS DEPUIS DEUX ANS POUR AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN DES FRANÇAIS. NOTRE DISPOSITIF LEGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE EN-PARTICULIER, S'EST ENRICHİ, OU S'ENRICHİRA SOUS PEU, GRACE-A DES TEXTES COMME CELUI DE LA RÉFORME FONCIÈRE, DE LA RÉFORME DE L'URBANISME OU DE LA PROTECTION DE LA NATURE. DANS L'ACTION QUE NOUS DEVONS MENER POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PARTICULIÈREMENT CONTRE L'ENLAIDISSEMENT DE LA FRANCE, UN NOUVEAU PAS ME SEMBLE POUVOIR ÊTRE MAINTENANT FRANCHİ. C'EST POURQUOI JE VOUS DEMANDE DE METTRE EN_OEUVRE LES ORIENTATIONS SUIVANTES : - UN COUP DE FREIN A ÉTÉ, A JUSTE TITRE, DONNÉ A LA CONSTRUCTION D'ENSEMBLES IMMOBILIERS TROP IMPORTANTS. JE SOUHAİTE QUE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE HAUTEUR EXCESSIVE DESTINÉS A L'HABITAT SOIENT ABANDONNÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS. CETTE ORIENTATION CORRESPOND A LA FOIS AUX VOEUX DES FAMILLES FRANÇAISES ET AU SOUCİ D'ÉVITER DES ERREURS ARCHITECTURALES. - DES OPÉRATIONS DE LOGEMENT SONT ENCORE TROP SOUVENT LANCÉES SUR DES SITES PEU FAVORABLES, MAL DESSERVIS, EXPOSÉS AU BRUIT OU A D'AUTRES NUISANCES. IL CONVIENT DE METTRE UN TERME A CETTE SITUATION, ET NOTAMMENT DE RÉSERVER L'AIDE DE L'ÉTAT AUX LOGEMENTS OFFRANT A LEURS HABITANTS UN BON ENVIRONNEMENT. - POUR ÉVITER LA DÉGRADATION DES PAYSAGES ET L'ENVAHISSEMENT DES ABORDS DES VILLAGES ET DES PETITES VILLES, PAR DES CONSTRUCTIONS DESORDONNÉES, LES DISPOSITIONS DECOULANT DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE POURRAIENT ÊTRE PRÉCISÉES ET COMPLÉTÉES. - RÉGLEMENTER NE SUFFİT PAS. IL EST NÉCESSAIRE DE RENFORCER LE RÔLE DES HOMMES DE L'ART, URBANISTES, ARCHITECTES OU PAYSAGISTES. LEUR PARTICIPATION A L'ÉLABORATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION EST POSSIBLE SANS CRÉER DE NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES. IL M'APPARAİT, D'AUTRE_PART, QUE LE DÉPARTEMENT EST UN_CADRE APPROPRIÉ POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI. C'EST A CE NIVEAU QU'UNE MEILLEURE COORDINATION DOİT ÊTRE RECHERCHÉE ENTRE LES DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS COMPÉTENTES EN-MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT. AINSİ, L'ADMINISTRATION ÉVITERA DE DISPERSER SES EFFORTS ET RÉPONDRA PLUS DIRECTEMENT AUX PRÉOCCUPATIONS DES HABITANTS. VEUILLEZ AGREER, MON CHER PREMIER MINISTRE, L'EXPRESSION DE MA TRÈS CORDIALE CONSIDÉRATION\